

Avis voté en plénière du 27 janvier 2015

La place des dispositifs médicaux dans la stratégie nationale de santé

Déclaration du groupe de l'artisanat

Les dispositifs médicaux ont contribué à l'évolution qualitative des soins et de la vie des personnes malades ou handicapées. Leur place n'a cessé de croître au cours des 15 dernières années et ils offrent encore de nombreuses promesses d'amélioration de la santé liées notamment aux technologies innovantes.

Ces dispositifs peuvent en outre apporter des réponses aux défis que doit relever notre Stratégie nationale de santé : vieillissement de la population, renforcement de la prévention, promotion des soins à domicile, accès à la santé sur l'ensemble du territoire

Pour autant, leur développement exige de s'interroger sur le contrôle et le suivi de leur qualité, sur leur prise en charge par l'assurance maladie et sur leur accessibilité pour les patients.

La première des priorités est de garantir la sécurité des dispositifs médicaux pour la santé.

Ainsi, au-delà des études exigées avant leur mise sur le marché, il importe de mieux évaluer ces outils tout au long de leur utilisation, afin de détecter les éventuelles complications ou effets indésirables.

Le rôle des professionnels de santé est à ce titre essentiel. Ils doivent donc être formés pour assurer le suivi des patients bénéficiant d'un dispositif médical et rendre compte des difficultés constatées aux instances concernées.

L'optimisation des performances de ces dispositifs dépend aussi de la sensibilisation des malades à leur usage et nécessite en conséquence éducation thérapeutique et accompagnement.

La deuxième priorité est de renforcer l'efficacité comme critère de remboursement des dispositifs médicaux par la Sécurité sociale.

En effet, ces dernières années, leur poids n'a cessé d'augmenter dans les dépenses d'assurance maladie, en raison notamment de leur essor sur le marché de la santé et du développement des soins à domicile (même si l'on peut se féliciter de ce virage ambulatoire). Il faut donc réfléchir aux moyens de mieux concilier maîtrise des dépenses sociales et diffusion des innovations.

Comme le propose l'avis, il convient de revoir la politique de remboursement autour d'une approche « qualité-prix », périodiquement actualisée, en privilégiant les dispositifs dont le service médical attendu est meilleur ou qui permettent de réelles évolutions thérapeutiques.

Cette prise en compte du niveau de valeur ajoutée sanitaire dans le tarif de prise en charge doit s'articuler avec une juste appréciation de critères d'ordre économique notamment dans la fixation du « prix-limite de vente », afin d'encourager également l'innovation.

Au-delà de ces mécanismes tarifaires, se pose toutefois la question du « reste à charge » pour les patients. Aussi la troisième priorité doit porter sur l'accès aux dispositifs médicaux pour tous.

En raison de leurs atouts pour l'amélioration de la prévention, des traitements et de la qualité de vie des personnes, il est en effet fondamental de permettre à chacun d'y accéder.

Or, une partie de la population renonce à certains appareillages (prothèses, implants...) pour des raisons économiques ; ce qui peut restreindre leur autonomie et cela, à tous les âges de vie, mais aussi entraîner à terme des dépenses plus lourdes.

C'est pourquoi, il importe de donner à tous la possibilité de bénéficier d'une complémentaire-santé offrant les solutions les mieux adaptées en termes de niveau de garantie, de montant de cotisations et de services. À cet égard, le groupe de l'artisanat tient à souligner que seule une mutualisation la plus large possible, via un accord de branche pour les salariés des TPE, peut assurer un tel niveau de couverture ainsi qu'une prévention de qualité.

L'innovation autour de ces dispositifs ouvre par ailleurs des perspectives économiques, insuffisamment explorées.

Il faut en effet encourager les synergies favorables au développement d'outils et équipements innovants en matière de santé et plus généralement à structurer une véritable filière industrielle à forte valeur ajoutée et exportatrice. À cette fin, l'avis formule des propositions qui vont dans le bon sens.

Cet avis pose, avec pragmatisme, les enjeux sanitaires, financiers et industriels liés au développement des dispositifs médicaux.

Le Groupe de l'Artisanat l'a voté.